

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES 2025-2026
en classe de Toute petite section, petite section, CP,
changement d'école ou nouvel arrivant,
cantines et garderies

Les inscriptions des élèves en classe de Toute petite section, petite section, CP, changeant d'école ou nouvel arrivant **débuteront le 14 avril 2025 et se termineront le 04 juillet 2025.**

Pour inscrire vos enfants, le service Vie scolaire vous propose **trois possibilités** :

① Transmission **par mail** de l'ensemble des documents à l'adresse suivante :

s-scol@annonay.fr

② Transmission **par voie postale ou par dépôt dans la boîte aux lettres** de l'Hôtel de ville de l'ensemble des documents listés ci-dessous, **sous enveloppe fermée adressée** à :

Commune d'Annonay
 Services Vie scolaire et Périscolaire
 2 rue de l'Hôtel de ville - BP 133
 07104 ANNONAY CEDEX

③ **Accueil sur rendez-vous individuel à l'Hôtel de ville :**

Prise de rendez-vous au 04.75.69.32.73

	Pièces à fournir	
	Inscription scolaire	Inscription périscolaire
Fiche intitulée " Inscription à l'école pour la rentrée scolaire 2024-2025 "	x	
Copie du certificat de radiation (délivré par l'école précédente) sauf passage de la GS au CP localisé sur le même site	x	
Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou certificat d'hébergement avec carte d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant)	x	x
Photocopie du livret de famille ou acte de naissance (Page du père, de la mère et de l'enfant concerné)	x	x
Photocopie du jugement ou document précisant l'autorité parentale pour les parents séparés	x	x
Fiche sanitaire par enfant		x
Photocopie de l'attestation de quotient familial CAF en cours de validité lors de l'inscription		x
Photocopie de l'attestation de responsabilité civile		x

Suivi de l'inscription scolaire

Après traitement par le service Vie scolaire, un email vous indiquera l'école dans laquelle votre(vos) enfant(s) est(sont) inscrit(s). A la suite de ce retour, vous devrez impérativement prendre contact avec le(la) directeur(rice) de l'école qui validera définitivement l'inscription de votre(vos) enfant(s).
 Le certificat de scolarité vous sera transmis directement par le(la) directeur(rice) de l'école.

Suivi de l'inscription périscolaire

Après traitement par le service Périscolaire, un email vous indiquera l'ouverture de vos droits ainsi que votre tarif cantine pour l'année scolaire 2025-2026. A la suite de ce retour, vous pourrez procéder aux inscriptions souhaitées et procéder au règlement sur le Portail famille, ou au service Périscolaire à l'Hôtel de ville d'Annonay **sur rendez-vous**.